

LES TARIFS 2021 AU SEMESTRE (2 factures / an)

Grille collecte C2 (2 collectes des ordures ménagères par semaine) pour 6 mois

Type de foyer	1 pers / T1	2 pers / T2	3 pers / T3	4 pers / T4 et +
Abonnement	67,5 €	67,5 €	67,5 €	67,5 €
Part variable	20,5 €	37 €	49 €	57 €
Total à régler	88 €	104,5 €	116,5 €	124,5 €

Grille collecte C1 (1 collecte des ordures ménagères par semaine) pour 6 mois

Type de foyer	1 pers / T1	2 pers / T2	3 pers / T3	4 pers / T4 et +
Abonnement	60 €	60 €	60 €	60 €
Part variable	20,5 €	37 €	49 €	57 €
Total à régler	80,5 €	97 €	109 €	117 €

Grille collecte en point de regroupement pour 6 mois

Type de foyer	1 pers / T1	2 pers / T2	3 pers / T3	4 pers / T4 et +
Abonnement	40,5 €	40,5 €	40,5 €	40,5 €
Part variable	20,5 €	37 €	49 €	57 €
Total à régler	61 €	77,5 €	89,5 €	97,5 €

Pour les résidences secondaires, le tarif correspond à celui de la ligne 2 pers / T2. *

Pour les modalités de facturation, le règlement est consultable sur legrandcharolais.fr/ordures-menageres ou sur simple demande par écrit auprès de la communauté de communes.

Comment régler ma facture ?

Facturation en 2 fois (juillet/août et décembre/janvier)

- Paiement en ligne sur PayFIP (anciennement TIPI) par carte bancaire ou prélèvement unique
- Par chèque au Centre d'Encaissement
59885 LILLE CEDEX 9
- Par prélèvement trimestriel sur demande auprès du service environnement du Grand Charolais



Communauté de communes Le Grand Charolais

32 rue Louis Desrichard 71600 PARAY-LE-MONIAL - Tél. 09 71 16 95 92

Service environnement/ordures ménagères : environnement@legrandcharolais.fr

www.legrandcharolais.fr / «Le Grand Charolais»



ORDURES MENAGERES

COMPRENDRE MA FACTURE



POURQUOI l'harmonisation du mode de financement des Ordures Ménagères ?



Suite à la fusion des 3 Communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers » a été transférée à la Communauté de communes le Grand Charolais. 50% du territoire finançait la gestion des déchets par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM = paiement en fonction de la taille de l'habitation) et 50% par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM = paiement en fonction du nombre de personnes par foyer). Règlementairement, Le Grand Charolais avait l'obligation de mettre en place un mode unique de financement à l'échelle du territoire. **Le Conseil Communautaire du 27 septembre 2018 a donc décidé de retenir la REOM, basée sur le service rendu, pour une mise en place au 1^{er} janvier 2020.** Ainsi, à compter de 2020, les propriétaires qui payaient la TEOM n'auront plus à l'acquitter courant septembre/octobre avec leurs taxes locales, mais ils paieront désormais la REOM. Les services de collecte et l'accès aux déchetteries restent inchangés.

Mode d'emploi : comprendre ma nouvelle facture

AVIS DES SOMMES A PAYER = Facture

Collectivité en charge des ordures ménagères et de la facturation
 Emetteur de la créance
 COM COM LE GRAND CHAROLAIS
 32 RUE LOUIS DESRICHARD
 71800 PARAY LE MONIAL
 Téléphone : 09.71.16.95.95

Coordonnées du destinataire de la facture
 Centre des Finances Publiques
 TRESORERIE PARAY LE MONIAL
 1 RUE PIERRE LATHULIERE
 HOTEL DES FINANCES
 71800 PARAY LE MONIAL

Infos à indiquer pour le paiement en ligne
 Adresse de paiement par Internet :
 Identifiant collectivité :
 Référence :

Total à régler

Objet	Prix unitaire	Qté. 1	Qté. 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Abonnement 2 Collectes/sem - 2020-01-01 - 2020-06-30	135,00	0,5		67,50	0,00	67,50
Part variable 1 pers. - 2020-01-01 - 2020-06-30	41,00	0,5		20,50	0,00	20,50
Total						
Montant HT						88,00
Montant TVA						0,00
Montant TTC						88,00

Talon à joindre pour le règlement par chèque à adresser au Centre d'Encaissement de Lille

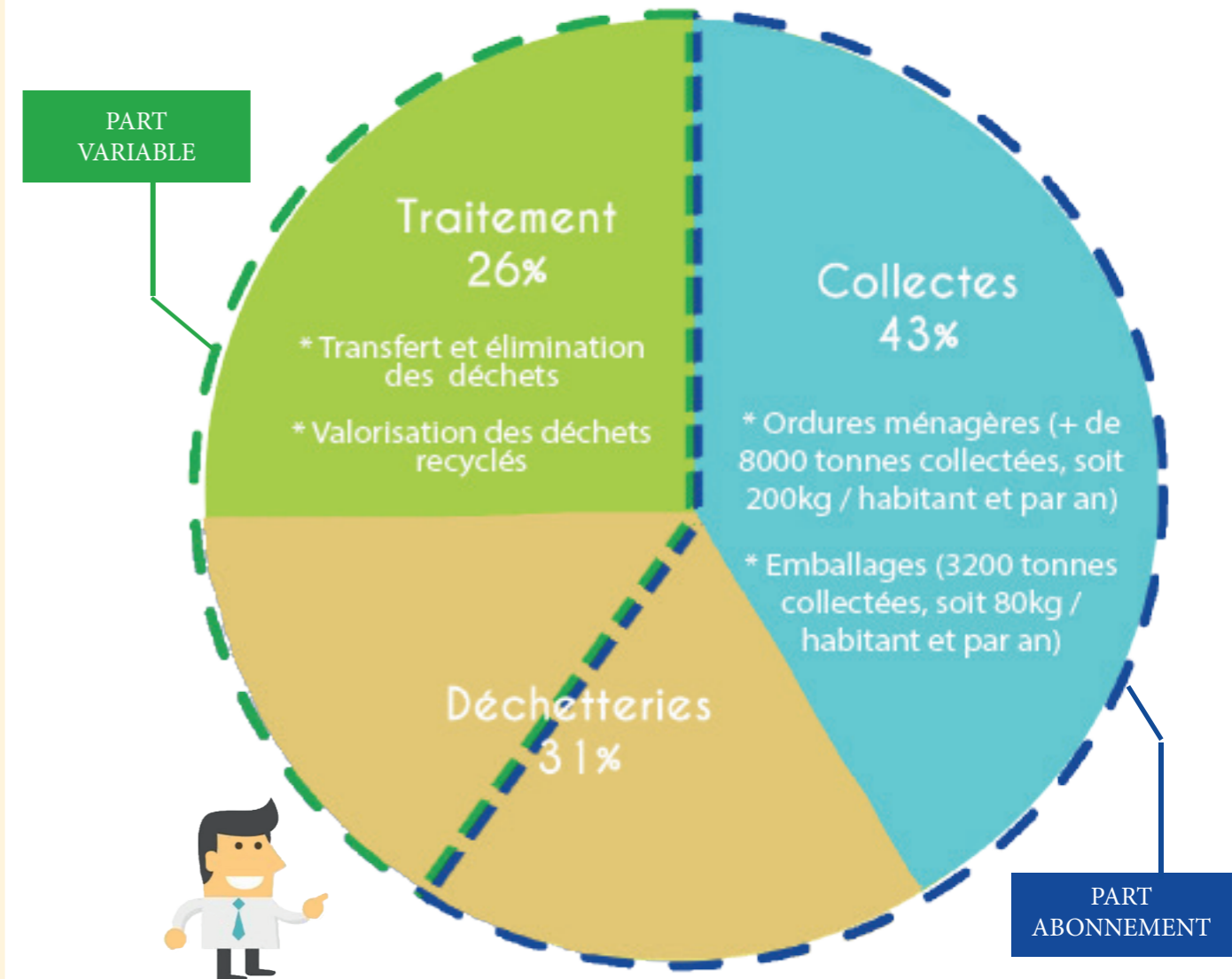
Talon de paiement / TIP SEPA
 Centre d'encaissement :
 CENTRE D'ENCAISSEMENT
 59885 LILLE CEDEX 9
 Emetteur :
 ICS :
 RUM : TIPSEPA 0710643180200000169
 n°émetteur = 850
 Lignes optiques : 000002318
 850033000159 9210000000169000001071

Part abonnement : tarif selon le niveau de service en collecte des Ordures Ménagères (1 collecte/semaine, 2 collectes/semaine ou en point de regroupement).

Part variable : tarif selon le nombre de personnes vivant dans le foyer.

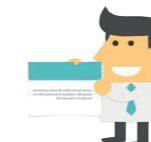
Retrouvez au verso les tarifs qui vous correspondent !

Que finance la redevance ?



A savoir

Budget déchets ménagers : 5 millions d'€ pour 40 000 habitants, soit 125€ par habitant.



Accès à l'ensemble des déchetteries intercommunales

Digoin / Palinges / Plateforme déchets verts
 Bon Vin (Paray-le-Monial) / Paray-le-Monial /
 Saint-Bonnet-de-Joux / Vendennes-les-Charolles



7 700 tonnes déposées chaque année aux déchetteries intercommunales